

MAIRIE DE



BAYON

54290

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente-et-un mars à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Mme CHARROIS Nicole, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic, Mme LURION Eve-Hélène, Mme FRANCOIS Vanessa.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 15

Absents : 0

Excusés : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Étai(ent) excusé(s) : M. CUNAT Damien donne procuration à Mme CHARROIS Nicole

Étai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Vote du budget primitif 2021 de la commune Délibération n°2021 - 23

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Nicole CHARROIS,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses : **757 500,00**

Recettes : **845 300,00**

Fonctionnement

Dépenses : **1 533 809,46**

Recettes : **1 980 907,09**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 945 300,00 (dont 187 800,00 de RAR)

Recettes : 945 300,00 (dont 100 000,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 533 809,46 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 980 907,09 (dont 0,00 de RAR)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

06/04/2021



Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de voter le budget primitif 2021 de la Commune.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

